

CREUSE GRAND SUD

Communauté de Communes



Conseillers en exercice	45
Présents	33
Nombre de pouvoirs	11
Votants	44

DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté

N° 2022 – 009

Séance du 26 janvier 2022

Convention financière extension Cité

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six janvier à 18 heures, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle des conférences « La Passerelle » à Aubusson, au nombre de 33, sous la présidence de Valérie Bertin, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 20 janvier 2022. Benjamin SIMONS a été désigné secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs

BAUCULAT Annick ; MOINE Michel ; DUCOURTIOUX Stéphane ; COLLET-DUFAYS Céline; ROUGIER Bernard ;LEGER Jean-Luc ; MALHOMME Elodie ; HAYEZ Marie-Françoise ; DURAND Serge; TERNAT Didier ; DETOLLE Alain ; NICOUX Renée ; ROULET Alain ; FOURNET Marie-Hélène ; COLLIN Philippe ; SIMONS Benjamin ; BONIFAS Marina ; BŒUF Jacques ;LHERITIER Laurent ; LANNEAU Guy ; VERONNET Jean-Luc ; CHEVREUX Laurence ; LEGROS Pierrette ; ARNAUD Christian ; PINLON Evelyne ;JOSLIN Jean-Louis ; AUMEUNIER Gérard; PRIOURET Denis ; SAINTRAPT Alex ; MIOMANDRE Didier ; BIALOUX Claude ; BERTIN Valérie et TOURNIER Jacques

ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs

BRUNET Guy à BERTIN Valérie ; BOUQUET Benjamin à DUCOURTIOUX Stéphane ; DEBAENST Catherine à CHEVREUX Laurence ; DUGAUD Isabelle à ROUGIER Bernard ; HAGENBACH Nadine à HAYEZ Marie-Françoise ; ROGER Thierry à MOINE Michel ; LABARRE Jacqueline à NICOUX Renée ; ESTERELLAS Philippe à NICOUX Renée ; RAVET Nadine à MIOMANDRE Didier ; LETELLIER Thierry à LEGER Jean-Luc ; FOUGERON Roger à LEGER Jean-Luc.

ETAIT EXCUSEE :

LABOURIER Dominique

Valérie BERTIN présente le rapport et précise que plusieurs membres du Conseil communautaire siègent au sein de ce syndicat. Une commission économie a également été organisée à la Cité de la Tapisserie afin de présenter le fonctionnement de la Cité, les projets de l'acteur économique et touristique qu'il représente sur le territoire.

Rappel du contexte :

La Communauté de Communes est membre statutaire du Syndicat mixte de la Cité de la tapisserie depuis la création de ce dernier en 2010. En 2021, a été validée une nouvelle version des statuts du Syndicat mixte renouvelant l'engagement de ses partenaires statutaires, dans une stratégie pluriannuelle.

La Cité internationale de la tapisserie et de l'art tissé, en appui de l'inscription par l'UNESCO de la tapisserie d'Aubusson au Patrimoine culturel immatériel de l'humanité en 2009, indique porter principalement cinq missions :

- conservation, présentation et diffusion d'une collection de référence sur la tapisserie d'Aubusson ;
- conduite d'une politique volontariste de création contemporaine, avec notamment la constitution du Fonds contemporain de la Cité internationale de la tapisserie et la mise en place de partenariats avec des acteurs du marché de l'art (Carrés d'Aubusson), ainsi que le développement d'aventures tissées médiatiques, à travers la réalisation de grandes tentures (Tolkien, Miyazaki, George Sand) ;
- pérennisation de la filière de production complète et préservée, avec l'impératif de formation, de transmission et de promotion de ses savoir-faire d'excellence, avec notamment une demande croissante des manufactures en personnel lissiers ;
- développement de la destination touristique en lien avec les institutions CRT-NA, Creuse Tourisme, OT Aubusson-Felletin, en cohérence avec les grands opérateurs proches (PNR Millevaches, Syndicat mixte de Vassivière) et les agglomérations de Limoges et de Clermont-Ferrand ;
- développement de l'écosystème art textile/art tissé, sur un territoire de l'hyper-ruralité : Aubusson-Felletin-Sud Creuse.

Objet de la demande :

La Cité internationale de la tapisserie, à Aubusson, a été inaugurée par le Président de la République en juillet 2016. Elle a reçu plus de 200 000 visiteurs depuis cette date. Sa création a entraîné des investissements touristiques importants. Forte de ses différentes fonctions (expositions, formation de professionnels, pépinière d'entreprises, centre de ressources documentaires, résidences d'artistes, centre d'innovation et d'expérimentation...), elle engage la réalisation d'une extension de son équipement immobilier, qui prendra place dans le prolongement de l'actuel bâtiment. La réalisation de cette extension vise à conforter la fréquentation actuelle et à atteindre un objectif de 50 000 visiteurs par an.

Cette extension présente une surface de projet de 2070 m² comprenant 1600 m² de constructions neuves et 470 m² de restructuration. Elle comprend les espaces suivants :

- 4 salles d'exposition d'une surface de 132m² chacune, qui constituent le cœur du projet d'extension de la Cité. Elles permettront de présenter les œuvres du Fonds contemporain de la Cité (collection Carrés d'Aubusson, ...) ; d'organiser dans de meilleures conditions les expositions temporaires et de varier leur calendrier, leur durée et leur format ; d'assurer des présentations événementielles des deux grandes tentures en cours de réalisation – « Aubusson tisse Tolkien » (16 tapisseries dont 12 déjà tissées) et « L'imaginaire de Hayao Miyazaki en tapisserie d'Aubusson » (5 tapisseries), avec leur potentiel d'attractivité touristique. De surcroît, des partenariats sont déjà bien engagés dans l'optique de promouvoir également cette opération au Japon (Préfecture d'Aichi dans le cadre de l'ouverture du Ghibli Park à Nagoya fin 2022, services culturels de l'Ambassade, Institut Français pour la saison de la France au Japon en 2023, CCI France-Japon et Comité d'Échanges Franco-Japonais, suivi complet de l'opération par la chaîne de télévision publique NHK...). Enfin, la future tapisserie long-format « Hommage à George Sand », réalisée avec le soutien du Ministère de la Culture (Commande publique artistique) et le Département de l'Indre, dans la perspective de la commémoration des 150 ans de la disparition de l'auteure, va prolonger cette dynamique d'attractivité touristique ;

- des réserves et espaces de traitement des œuvres supplémentaires pour faciliter le travail scientifique ;
- des salles de réunion et de workshops.

Cette extension a donné lieu à un concours de maîtrise' d'œuvre ayant sélectionnés' l'agence Projectiles, sise à Paris. Cette agence va diriger les études de projet en 2022 et diriger les travaux' d'extension à venir en prolongement du bâtiment actuel, pour une ouverture en 2024. Le coût de ce projet est estimé à 6 644 000 € HT.

La Cité programme également la réalisation' d'un pôle professionnel qui sera aménagé dans un ancien garage automobile attenant. Au sein de ce pôle seront mises en place des activités de recherche e' d'approfondissement en lien avec la politique de création contemporaine, ainsi que des activités de formation. De plus, une offre de services aux professionnels y sera implantée pour accompagner la dynamique' d'installation de porteurs de projets art textile/art tissé sur le territoire, en soutien du nouvel équipement pépinière / hôte' d'entrepris«s "Villa Châteaufavier" porté par la CCI Creuse ; cependant ce pôle professionnel ne fait pas l'objet d'une demande de financement auprès de la Communauté de Communes.

Le Syndicat Mixte de la Cité de la Tapisserie sollicite une subvention d'équipement de 200 000 € à la Communauté de communes.

Eléments financiers :

Le coût de ce projet est estimé à 6 644 000 € HT. De nombreuses demandes de subventions ou de mécénat ont été faites par le Syndicat mixte de la Cité pour ce pro et ; toutes ne sont pas obtenues à ce jour.

Le financement demandé de 200 000 € à la Communauté de Communes en subvention d'équipement ne peut être financé par elle sur une seule année. Il a été demandé d'envisager un étalement de la charge sur plusieurs années. D'où la proposition de convention financière annexée, avec un financement forfaitaire de 50 000 € sur 4 ans.

Par ailleurs, le Département de la Creuse a informé la Communauté de Communes que le fonds Boost'ter consacré à l'investissement de la Communauté pouvait être utilisé dans ce cadre. Le taux de subvention étant de 60%, une demande va être faite en ce sens réduisant de 30 000 € par an la charge d'investissement.

Il reste à financer par Creuse Grand Sud 20 000 € par an sur 4 ans au titre de cette extension.

Les coûts des matières premières étant en pleine expansion, ainsi que les coûts de main d'œuvre dans le BTP, il est possible que le montant indiqué soit dépassé. Toutefois, la subvention d'équipement demandée à la Communauté de Communes étant un montant forfaitaire, il ne sera pas revu à la hausse.

A l'inverse, si le projet devait être revu à la baisse, notamment si l'ensemble des financements n'étaient pas obtenus, la subvention d'équipement de la Communauté de Communes serait recalculée au prorata des dépenses éligibles.

Cet équipement aura un impact sur les contributions annuelles. A compter de 2023, le Syndicat Mixte de la Cité de la Tapisserie a calculé une hausse de la participation statutaire de 5 000 € en fonctionnement chaque année, passant de 100 000 € à 105 000 € et une demande complémentaire pour le fonds tapisserie passant de 45 000 € à 50 000 € avec maintien également de la demande de subvention d'équipement annuelle de 10 000 € pour la communication.

Le Conseil Communautaire décide :

- **De SOUTENIR le projet d'extension de la Cité de la Tapisserie, proposé par le Syndicat Mixte par Poctroi d'une subvention d'équipement exceptionnelle de 200 000 € payable sur 4 ans, selon le projet de convention ci-annexée,**
- **De SOLLICITER, dans le cadre du fonds Boost'ter alloué pour l'investissement de la Communauté de Communes, 60% pour ce projet soit 120 000 €,**
- **D'AUTORISER Madame la Présidente à signer la convention de financement annexée.**

CONTRE : 1 _P COLLIN

POUR : 42

ABSTENTION : 1 _J BOEUF

Adopté à la majorité

Ainsi fait et délibéré le 26 janvier 2022 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le **04 MARS 2022**

PUBLIEE le

Valérie BERTIN,

Présidente

